



Pour diffusion immédiate : 08/08/2022

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UN ENSEMBLE DE LOIS VISANT À  
PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ ET À RESTAURER LA DIGNITÉ DES  
INDIVIDUS IMPLIQUÉS DANS DES PROCÉDURES JURIDIQUES**

***La loi (A.6977A/S.643A) aide les personnes libérées sous condition à conserver leur emploi et à poursuivre leurs études en étendant les heures des programmes de surveillance communautaire obligatoires en dehors des heures de travail***

***La loi (A.9273/S.8216) réduit la stigmatisation des personnes incarcérées en modifiant la terminologie jugée obsolète utilisée dans la loi de l'État***

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un ensemble de lois visant à promouvoir une plus grande équité et à restaurer la dignité des personnes qui ont été impliquées dans le système pénal. La nouvelle loi aidera les personnes libérées sous condition à conserver leur emploi ou à poursuivre des études et des formations en leur permettant de participer aux programmes de surveillance communautaire obligatoires en dehors des heures de travail. En outre, la nouvelle loi réduira la stigmatisation des personnes incarcérées en modifiant la terminologie jugée obsolète utilisée pour désigner les personnes incarcérées dans la législation de l'État.

**La gouverneure Hochul a déclaré :** « À New York, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour montrer que la justice et la sécurité peuvent aller de pair. Nous pouvons rendre nos rues et nos communautés plus sûres en donnant aux personnes soumises à la justice la possibilité de suivre leur programme de réhabilitation tout en continuant à travailler. En traitant tous les New-Yorkais avec dignité et respect, nous pouvons améliorer la sécurité publique tout en donnant aux New-Yorkais la possibilité de bénéficier d'une seconde chance ».

La loi (A.6977A/S.643A) aide les personnes libérées sous condition à conserver leur emploi et à poursuivre leurs études en étendant les heures des programmes de surveillance communautaire obligatoires en dehors des heures de travail. Les personnes libérées sous condition sont souvent tenues de suivre un traitement contre la toxicomanie et d'autres programmes de réadaptation pendant les heures de travail, ce qui ne leur permet pas de garder leur emploi ou de suivre des cours ou des formations. En intégrant mieux les programmes de surveillance communautaire dans les programmes d'enseignement, de formation ou d'emploi des personnes libérées

sous condition, cette loi leur permettra de donner la priorité aux programmes de réadaptation et aux possibilités d'enseignement.

**Le sénateur d'État Luis Sepulveda a déclaré :** « La S.643A exigerait du DOCCS qu'il permette à une personne libérée sous condition et employée de suivre un traitement contre la toxicomanie et d'autres programmes de réadaptation en dehors des heures de travail, comme la nuit et le week-end, plutôt que de poursuivre la pratique actuelle qui les oblige à manquer des journées de travail et à risquer d'être renvoyées afin de participer à des programmes pendant la journée. De nombreux programmes offrent leurs services le jour, la nuit et le week-end, ou seraient prêts à le faire afin de répondre aux besoins de leurs clients. Le fait d'exiger des personnes libérées sous condition qu'elles quittent ou perdent leur emploi afin de participer aux programmes est contraire à l'un des objectifs fondamentaux de la surveillance de la liberté conditionnelle, qui consiste à aider les personnes libérées sous condition à trouver un emploi et à devenir des membres actifs de la société. Je tiens à remercier la gouverneure Hochul d'avoir signé cette importante loi ».

**Maritza Davila, membre de l'Assemblée, a déclaré :** « Je félicite la gouverneure Kathy Hochul d'avoir signé ce texte de loi très important. L'une des choses que nous devons améliorer, c'est la réintégration dans la société les personnes qui sortent des établissements pénitentiaires. Ce projet de loi permettra aux personnes qui ont à la fois un emploi rémunéré à plein temps ou des responsabilités universitaires de pouvoir continuer à suivre les programmes obligatoires de désintoxication ou de réhabilitation pendant la nuit ou durant le week-end, en personne ou par vidéoconférence. En tant que société, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter leur retour dans la société, et c'est ce que fait ce texte de loi. »

La loi (A.9273/S.8216) remplace le terme « détenu » dans la loi de l'État par « individu incarcéré ». Les personnes impliquées dans le système pénal ont depuis longtemps remarqué que des termes tels que criminel, détenu, prisonnier et condamné déshumanisent les individus et perpétuent l'idée que les personnes incarcérées doivent être diabolisées et stigmatisées en permanence. Ce changement de langage dans la loi de l'État réduira la stigmatisation des personnes impliquées dans le système pénale et éliminera donc les obstacles aux opportunités qui s'offrent à elles. La législation précédente couvrait toutes les instances de la loi de l'État, mais ne couvrait pas les textes de loi actifs en 2021 qui ont été signés et qui incluent le terme « détenu ».

**Le sénateur d'État Gustavo Rivera a déclaré :** « Les mots comptent. Je suis fier que mon projet de loi visant à remplacer toutes les références au mot « détenu » par « personne incarcérée » dans la législation de l'État de New York ait été signé aujourd'hui par la gouverneure Hochul. Pendant trop longtemps, en tant que société, nous avons considéré les personnes incarcérées comme des moins que rien. L'utilisation du mot « détenu » les déshumanise et les démoralise davantage. Il s'agit d'une autre mesure concrète prise par notre État pour faire de notre système de justice

pénale un système qui met l'accent sur la réhabilitation, plutôt que de s'appuyer uniquement sur le fait de sanctionner. »

**Jeffrion L. Aubry, membre de l'Assemblée, a déclaré :** « Les termes pénologiques tels que criminel, détenu, prisonnier, délinquant et condamné déshumanisent, dégradent et stigmatisent les individus. L'utilisation d'un terme tel que "personne incarcérée" reconnaît l'humanité des personnes et illustre la valeur rédemptrice des êtres humains. Cette nouvelle loi vise à corriger une terminologie obsolète qui a un impact négatif sur le retour d'un individu dans sa communauté ».

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418